

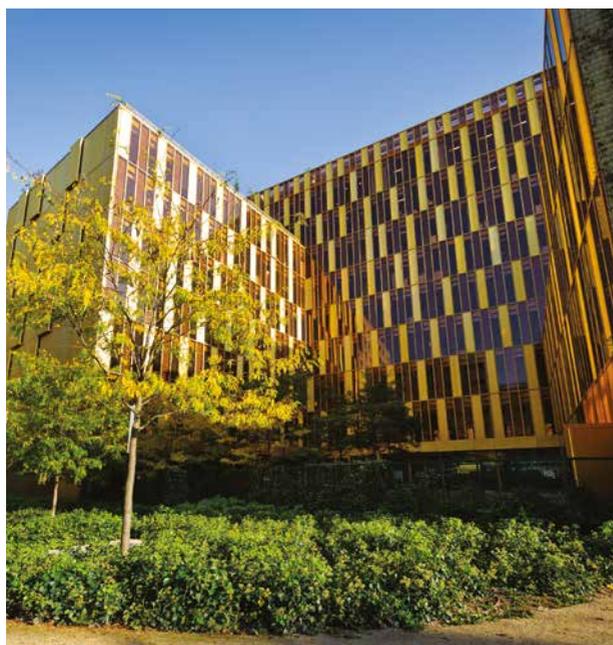
Le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie présente



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

***La France devient une grande puissance écologique. Nous en avons les ressources, les compétences et les talents.
Le projet de loi et les plans d'action qui l'accompagnent donnent à chacun-citoyens, entreprises, territoires-un mode d'emploi pour agir et pour créer les 100 000 emplois de la croissance verte tout en protégeant notre planète contre les dégâts du réchauffement climatique.***







La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent vont permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement.

Ces outils sont à la disposition des citoyens, des entreprises et des territoires pour agir concrètement.

Pour donner du pouvoir d'achat en réduisant les factures d'énergie des ménages.

Pour mieux protéger la planète et la santé publique.

Pour saisir pleinement les chances d'une croissance verte riche de compétitivité pour nos industries existantes et nos filières d'avenir, d'emplois non délocalisables et de qualité de vie.

De nombreuses réalisations préfigurent déjà, sur le terrain, ce qui va devenir possible à plus grande échelle ; elles inspirent directement les simplifications et les accompagnements prévus par le texte de loi.

Le mouvement est lancé.

C'est en l'amplifiant et en l'approfondissant que nous pourrions tirer pleinement parti de ces deux gisements majeurs d'activités et d'emplois nouveaux que sont :

- **les économies d'énergie**, en particulier en aidant massivement la rénovation des logements et l'accès aux transports propres ;
- **l'essor des énergies renouvelables terrestres et maritimes** dont notre pays est très bien pourvu dans l'Hexagone et dans les outre-mer, sources de performances technologiques et économiques.

Nous avons tous les atouts pour réussir cette transition énergétique et pour devenir une puissance écologique de premier plan : la capacité d'initiative des Français, la motivation des élus des territoires, l'excellence de nos chercheurs, l'inventivité et les compétences de nos entreprises grandes et petites.

Gaspiller moins, créer plus de richesses, d'emplois durables et de bien-être, pour aujourd'hui et pour demain : la loi pour la croissance verte va donner à chacune et à chacun des moyens facilement accessibles d'y participer et d'en bénéficier.

*Ministre de l'Écologie,
du Développement durable et de l'Énergie*

Réussir la transition énergétique

PRÉPARER L'APRÈS-PÉTROLE

La majeure partie de l'énergie que nous consommons aujourd'hui est polluante, coûteuse et provient de ressources fossiles qui diminuent. La transition énergétique vise à préparer l'après-pétrole et à instaurer un nouveau modèle énergétique français, plus robuste et plus durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement.

FIXER UN CAP

Le projet de loi fixe les grands objectifs de ce nouveau modèle énergétique et mobilise les moyens pour les atteindre. Elle établit une stratégie faiblement émettrice en CO₂, appelée stratégie bas carbone, déclinée dans une programmation pluriannuelle de l'énergie qui définit les conditions dans lesquelles les objectifs de la loi seront atteints.

2 nouveaux outils de pilotage

La stratégie de développement bas carbone

L'État va fixer, par périodes de 5 ans, les plafonds d'émissions (budgets-carbone) que la France ne doit pas dépasser. Pour respecter ce plafond, une stratégie dite bas carbone sera établie pour trois périodes de 5 ans successives. Les politiques nationales en matière de transports, d'aménagement, de production d'énergie, d'agriculture prendront en compte cette stratégie.

La programmation pluriannuelle de l'énergie

Le projet de loi fusionne les exercices de programmation existants dans tous les secteurs de l'énergie (électricité et thermique) dans un outil unique qui comporte plusieurs volets : amélioration de l'efficacité énergétique et économies d'énergie ; sécurité d'approvisionnement ; soutien à l'exploitation des énergies renouvelables ; équilibre entre l'offre et la demande d'énergie. La programmation pluriannuelle de l'énergie sera établie pour deux périodes de 5 ans successives.

Pour ces deux outils, les périodes seront 2015-2018, 2018-2023, 2023-2028, etc.

pour la croissance verte

5 objectifs clairs et volontaires

Pour donner un cadre à l'action conjointe des citoyens, des entreprises, des territoires et de l'État, le projet de loi fixe des objectifs à moyen et long termes.

- **Réduire** nos émissions de gaz à effet de serre de 40% entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 (facteur 4). La trajectoire sera précisée dans les budgets carbone mentionnés à l'article L. 221-5-1 du code de l'environnement.
- **Réduire** notre consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à la référence 2012 et porter le rythme annuel de baisse de l'intensité énergétique finale à 2,5% d'ici à 2030.
- **Réduire** notre consommation énergétique finale d'énergies fossiles de 30% en 2030 par rapport à la référence 2012.
- **Porter** la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32% de la consommation finale brute d'énergie en 2030.
- **Porter** la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50% à l'horizon 2025.

Article 2 du projet de loi

AGIR DÈS MAINTENANT

La transition énergétique s'articule autour :

- de **l'État**, qui se dote de nouveaux outils de pilotage et s'engage aux côtés des régions à travers un volet transition énergétique ambitieux dans les contrats de plan État-régions ;
- des **intercommunalités**, qui portent et animent des projets locaux avec les habitants. Les plans climat air énergie territoriaux deviennent de la compétence exclusive des intercommunalités et constituent leur cadre d'action en matière de transition énergétique ;
- des **entreprises**, notamment les filières industrielles, qui vont bénéficier d'un fort soutien (procédures simplifiées, délais de recours raccourcis, appels d'offres, financement facilité, accompagnement technique) ;
- des **citoyens**, qui seront mieux informés. Ils auront aussi accès à des aides financières et techniques pour faciliter leur implication dans la production locale d'énergies renouvelables, l'achat de véhicules propres et la lutte contre la précarité énergétique.

SOMMAIRE

8

Mieux isoler
les **bâtiments**

11

Développer
les **transports propres**

14

Favoriser
les **énergies
renouvelables**

17

Lutter contre
les gaspillages
et promouvoir
**l'économie
circulaire**

20

Simplifier et clarifier
les **procédures**

22

Renforcer la **sûreté
nucléaire** et l'infor-
mation des citoyens



8



11



14



17



20



22



1 | BÂTIMENT

Rénover les bâtiments pour économiser l'énergie
Faire baisser les factures
Créer des emplois



Le secteur du bâtiment est le plus important consommateur d'énergie en France. Il constitue un gisement majeur d'efficacité énergétique.

Objectifs

- Diminuer de moitié la consommation d'énergie d'ici à 2050
- Réaliser la rénovation de 500 000 logements par an
- Créer 75 000 emplois dans le secteur sur tout le territoire

Agir dès maintenant

- Accélérer la rénovation énergétique des logements
- Construire des bâtiments publics à énergie positive
- Encourager les bâtiments privés à être économes en énergie
- Développer la formation et les compétences des professionnels du bâtiment
- Lancer des appels à projets



PARTICULIERS

ALLÈGEMENT FISCAL

- Un crédit d'impôt (projet de loi de finances - PLF 2015) est prévu pour les travaux de rénovation énergétique à hauteur de 30 % du montant de ces travaux, engagés entre le mois de septembre 2014 et le 31 décembre 2015, dès la première opération réalisée (dans la limite de 8 000 € pour une personne seule et de 16 000 € pour un couple).
- Les travaux d'économie d'énergie seront désormais votés à la majorité simple dans les copropriétés. Les compteurs individuels seront encouragés. Ces travaux pourront bénéficier d'un allègement fiscal jusqu'au 31 décembre 2015.

TIERS-FINANCEMENT

Les sociétés régionales de tiers-financement auront la possibilité de faire l'avance du coût des travaux aux particuliers.

500 000
logements rénovés par an



COLLECTIVITÉS

GUICHET UNIQUE GÉNÉRALISÉ DANS LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Ces plates-formes de la rénovation énergétique donneront des conseils, des informations sur les financements et sur les artisans certifiés, mais aussi sur la façon de procéder à des audits énergétiques.

NOUVELLES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES

Elles seront exemplaires sur le plan énergétique et autant que possible à énergie positive.



ENTREPRISES

FORMATION

- Grâce aux programmes de formation aux économies d'énergies des artisans et des entreprises du bâtiment (FEEBAT), 25 000 professionnels seront formés chaque année.
- Des contrats seront signés avec les filières des bâtiments et les collectivités locales pour accélérer les programmes de formation.

BÂTIMENT

Rénover les bâtiments pour économiser l'énergie

Faire baisser les factures

Créer des emplois



AUTRES MESURES

ÉCOPRÊT À TAUX ZÉRO

Il est relancé en septembre 2014 afin de passer de 30 000 à 100 000 prêts par an grâce au décret sur l'écoconditionnalité simplifiant les procédures bancaires.

CHÈQUE ÉNERGIE

Il vient compléter le programme Habiter mieux de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) qui aide les ménages aux revenus modestes à rénover leur logement.

PRÊTS SPÉCIFIQUES

Les prêts Transition énergétique et Croissance verte de la Caisse des dépôts sont mis en place. Ils concernent les bâtiments à énergie positive et la rénovation énergétique des bâtiments. Ils sont proposés à un taux avantageux de 1,75 % (livret A + 0,75 %) et remboursables sur un délai de 20 à 40 ans.

URBANISME

- Les règles d'urbanisme ne pourront plus faire obstacle aux travaux d'isolation des bâtiments ou d'installation de production d'énergie renouvelable (ces dérogations valent aussi pour les bâtiments publics).
- Les documents d'urbanisme pourront désormais prévoir que les nouvelles constructions soient à basse consommation ou à énergie positive.

RÉNOVATIONS LOURDES

Toutes les rénovations lourdes sur les bâtiments (réfection de toiture, ravalement de façade, extension de surface) devront comprendre un diagnostic énergétique et être l'occasion de travaux d'efficacité énergétique.

APPELS À PROJETS

Deux appels à projets vont être lancés : le premier portera sur le lancement de 200 territoires à énergie positive et le deuxième sur le déploiement des réseaux intelligents.

2 TRANSPORTS PROPRES

Développer les transports propres pour améliorer la qualité de l'air et protéger la santé des Français



Le secteur des transports est le premier émetteur de gaz à effet de serre avec 27 % des émissions totales en 2011. Le transport routier est un contributeur important de la pollution de l'air car il représente 15 % des émissions nationales de particules et 56 % des émissions d'oxydes d'azote.

Objectifs

- Renforcer les moyens de lutte contre la pollution de l'air
- Réduire notre dépendance aux hydrocarbures

Agir dès maintenant

- Donner à tous les Français l'accès à un véhicule électrique
- Financer les transports propres
- Rendre les pouvoirs publics exemplaires en matière de mobilité
- Accompagner les entreprises, la recherche et l'innovation

TRANSPORTS PROPRES

Développer les transports propres pour améliorer la qualité de l'air et protéger la santé des Français



PARTICULIERS

BONUS AUTOMOBILE

Le bonus pour l'achat d'un véhicule électrique sera pérennisé et majoré lorsqu'il s'accompagne de la mise au rebut d'un véhicule diesel. Cet avantage supplémentaire sera octroyé sous conditions de ressources et dans les zones concernées par une mauvaise qualité de l'air en priorité. Le cumul du bonus et de la prime à la conversion pourra atteindre 10 000 euros.

BORNES DE RECHARGE

Dès le mois de septembre 2014 au 31 décembre 2015, l'installation de bornes de recharge pour les voitures électriques par les particuliers bénéficiera d'un crédit d'impôt à hauteur de 30 % (projet de loi de finances-PLF 2015).



COLLECTIVITÉS

DOTATION DÉDIÉE

Pour financer les projets de transports en commun en site propre, les projets de transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises, la régénération des voies ferrées et les projets de transport fluvial de marchandises, les collectivités pourront faire appel à la dotation dédiée aux projets liés à la transition énergétique : 5 milliards d'euros de prêts Transition énergétique et Croissance verte que la Caisse des dépôts va mettre en place, au taux avantageux de 1,75 % (livret A +0,75 %).

FLOTTE DE VOITURES

L'État et ses établissements publics devront renouveler leur flotte de voitures avec 50 % de véhicules propres, et notamment des véhicules électriques.

VOIES RÉSERVÉES

Les maires pourront autoriser les véhicules électriques à circuler sur les voies réservées aux bus, en complément du stationnement gratuit déjà instauré.



ENTREPRISES

PLANS DE DÉPLACEMENT D'ENTREPRISE

Ils seront généralisés pour favoriser le covoiturage et l'auto-partage.

GRANDE DISTRIBUTION

Elle devra réduire ses émissions de gaz à effet de serre liées au transport et à la logistique, de 10 % d'ici à 2020 et de 20 % d'ici à 2025.



AUTRES MESURES

POINTS DE RECHARGE

- La loi fixe comme objectif de disposer de 7 millions de points de recharge pour les voitures électriques en 2030. À l'été 2014, 10 000 points de recharge ouverts au public seront fonctionnels.
- Les nouveaux espaces de stationnement seront équipés. Les travaux dans les parkings des bâtiments existants devront être mis à profit pour installer des bornes. Les espaces de stationnement des zones commerciales existantes devront également être équipés.

VÉHICULES DU FUTUR

Les programmes de recherche sur les véhicules du futur seront soutenus dans le cadre des Investissements d'avenir. Le programme Véhicule du futur, doté de 950 millions d'euros, vise à promouvoir le développement de technologies innovantes en matière de mobilité (véhicules électriques et infrastructures de recharge, motorisations hybride et thermique, allègement des véhicules lourds, mobilité et logistique, transports ferroviaires et navires économes).

En France,
60 % de la population respire chaque
jour un air de mauvaise qualité

3 | ÉNERGIES RENOUVELABLES

Développer les énergies renouvelables pour équilibrer nos énergies et valoriser les ressources de nos territoires



La France bénéficie, dans l'hexagone et les outre-mers, d'atouts considérables pour devenir un grand producteur d'énergies renouvelables. Premier potentiel agricole européen et troisième potentiel forestier, elle est, après l'Allemagne, le second producteur européen d'énergies renouvelables.

Objectifs

- Multiplier par deux la part des énergies renouvelables dans le modèle énergétique français d'ici à 15 ans
- Améliorer le soutien financier
- Moderniser le cadre de la production d'hydroélectricité
- Créer des emplois

La France est la deuxième puissance maritime mondiale avec **11 MILLIONS** de kilomètres carrés d'espaces maritimes

Agir dès maintenant

- Développer massivement les énergies renouvelables partout en France
- Simplifier, faciliter, innover



COLLECTIVITÉS

PLAN NATIONAL MÉTHANISATION

1 500 projets de méthaniseurs répartis dans les territoires ruraux seront lancés en 3 ans. Le plan méthanisation permet notamment de produire de l'énergie (biogaz) à partir de déchets agricoles. Des appels d'offres seront programmés pour permettre l'injection de biogaz dans le réseau de gaz naturel et augmenter ainsi progressivement la part du gaz renouvelable.

FINANCEMENT

Pour encourager les collectivités, des prêts Transition énergétique et Croissance verte, au taux avantageux de 1,75 % (livret A +0,75 %), seront mis en place à la Caisse des dépôts pour le financement de projets de production d'énergie renouvelable.



ENTREPRISES

FILIÈRE D'EXCELLENCE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES MARINES

- Éolien off shore

La France disposera en 2020 de 3 000 MW de puissance électrique fournie par les nouveaux parcs éoliens en mer. En mai dernier, les lauréats des deux appels d'offres pour les projets des îles d'Yeu-Noirmoutier et du Tréport, pour une puissance totale de 1 000 MW, ont été désignés. Ces parcs viennent en complément de quatre autres, attribués depuis 2011, qui représentent 2 000 MW. L'identification de nouvelles zones permettra d'ici à 2017 de renforcer une filière qui mobilise et associe des acteurs industriels français et européens.

- Fermes pilotes hydroliennes

Un appel à manifestation d'intérêt permet d'accélérer la réalisation de fermes pilotes hydroliennes en mer, afin de consolider de futures offres commerciales en France et à l'international. Les lauréats seront désignés dans les prochains mois.

- Énergies marémotrices, houlomotrices et thermiques en mer

Le projet de loi va favoriser le soutien aux projets et à l'innovation.

OBLIGATIONS VERTES

Les PME pourront avoir recours à des emprunts obligataires écologiques (« green bonds ») de longue durée (sur 20 à 30 ans) et moins coûteux que les prêts bancaires classiques.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Développer les énergies renouvelables pour équilibrer nos énergies et valoriser les ressources de nos territoires



AUTRES MESURES

FONDS CHALEUR

Le doublement en 3 ans du fonds chaleur de l'Ademe vise à contribuer au financement de projets et à accélérer le développement de la production et de la distribution de chaleur issue de sources renouvelables (bois, biomasse, déchets, recyclage d'énergie, etc.).

CENTRALES HYDROÉLECTRIQUES

La modernisation de la gestion des centrales hydroélectriques a pour objectif d'augmenter la production sans porter atteinte à l'environnement :

- les règles de gestion des concessions hydroélectriques sont harmonisées et les contrats sont regroupés à l'échelle des grandes vallées ;
- des sociétés d'économie mixte hydroélectriques sont créées afin de mieux associer les collectivités territoriales à la gestion des différents usages de l'eau et pour renforcer la transparence et le contrôle du parc hydroélectrique français.

PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES

Les lauréats du deuxième appel d'offres dédié aux grandes installations photovoltaïques (pour une capacité nouvelle de 380 MW) ont été désignés fin mars. Un nouvel appel d'offres pour les installations photovoltaïques de grande puissance complètera ce second appel à l'été.

RÉGLEMENTATION

L'objectif est de simplifier les procédures administratives applicables aux énergies renouvelables. Des mesures nouvelles de simplification permettront de réduire les coûts de démarches et d'études préalables et de limiter les délais de recours pour les énergies renouvelables en mer.

RECHERCHE ET INNOVATION

Des appels à manifestation d'intérêt lancés par l'État permettent d'accompagner le développement de projets innovants. Trois appels sont aujourd'hui en cours pour soutenir les projets d'énergies renouvelables (photovoltaïque nouvelle génération, solaire thermique, éolien, froid renouvelable, etc.), de stockage d'énergie et de réseaux intelligents.

AIDES AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES MATURES

- Les aides financières aux énergies électriques renouvelables (éolien terrestre, solaire photovoltaïque) sont adaptées afin de mieux les intégrer au marché de l'électricité, d'assurer un bon équilibre entre l'offre et la demande et de renforcer la visibilité pour les investisseurs, tout en garantissant la juste utilisation des deniers publics.
- Les appels d'offre pour les installations éoliennes et photovoltaïques sont élargis et améliorés afin d'assurer un déploiement régulier et soutenable des énergies renouvelables.

4 | ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage



Le système linéaire de notre économie – extraire, fabriquer, consommer, jeter – a atteint ses limites.

Objectifs

- Éviter le gaspillage de ressources et d'énergie
- Sécuriser l'approvisionnement de l'économie française en matières premières
- Diminuer les impacts environnementaux
- Réindustrialiser les territoires
- Limiter la production de déchets non réutilisés
- Augmenter la compétitivité des entreprises françaises

Agir dès maintenant

- Impliquer tous les citoyens et responsabiliser les entreprises
- Mobiliser les collectivités
- Développer des activités innovantes et créer des emplois

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire :
de la conception des produits à leur recyclage



PARTICULIERS

DÉCHETS MÉNAGERS

D'ici à 2020, l'objectif est de réduire de 7 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant.



COLLECTIVITÉS

TRI À LA SOURCE

Les collectivités sont sollicitées pour développer le tri à la source des biodéchets (déchets organiques valorisables en compost).

STRATÉGIES RÉGIONALES D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Une étude de l'Association des régions de France (ARF) et de l'Ademe va définir des recommandations méthodologiques et généraliser des initiatives territoriales existantes afin d'accompagner les régions dans l'élaboration de stratégies régionales d'économie circulaire.



ENTREPRISES

DÉCHETS DU BTP

L'objectif est de recycler 70 % des déchets du BTP à l'horizon 2020.

SECTEUR INDUSTRIEL

Dès cette année, chaque comité stratégique de filière du Conseil national de l'industrie (CNI) va élaborer un volet économie circulaire dans sa stratégie, pour diffuser les bonnes pratiques et engager chaque secteur industriel sur des objectifs chiffrés adaptés.

Le recyclage de déchets municipaux représente
25 FOIS PLUS d'emplois que leur mise
en décharge



AUTRES MESURES

DÉCHARGE

L'objectif est de réduire de 50 % les quantités de déchets mis en décharge à l'horizon 2025.

DÉCHETS NON DANGEREUX

L'objectif est de recycler 55 % des déchets non dangereux en 2020, 60 % en 2025.

PRINCIPE DE PROXIMITÉ

Le projet de loi va intégrer le principe de proximité pour que les déchets soient traités aussi près que possible de leur lieu de production. L'objectif est de réduire les distances parcourues et les consommations d'énergie.

DÉCHETS VALORISÉS

- Le projet de loi va interdire la discrimination à l'encontre des matériaux issus de déchets valorisés, comme les plastiques recyclés dans des emballages ou les matériaux recyclés issus de bâtiments déconstruits.
- Le projet de loi va favoriser la production d'énergie issue de la valorisation des déchets lorsqu'ils ne sont pas recyclables (réseaux de chaleur urbains, etc.) ainsi qu'une meilleure utilisation des déchets de bois.

5 | SIMPLIFICATION

Simplifier et clarifier les procédures pour gagner en efficacité et en compétitivité



Pour accélérer le déploiement de toutes les énergies renouvelables et les raccorder au réseau de transport et de distribution national, il est nécessaire d'ajuster le droit en vigueur.

Objectifs

- Lever les freins réglementaires

Les décisions administratives relatives aux énergies renouvelables en mer peuvent prendre jusqu'à **8 ANS**



PARTICULIERS

CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Le projet de loi renforce les incitations à moduler sa consommation d'énergie.



ENTREPRISES

SIMPLIFICATION

Le projet de loi d'habilitation à prendre par ordonnance des mesures de simplification de la vie des entreprises, actuellement examiné par le Parlement, comprend un premier train de mesures facilitant le déploiement des énergies renouvelables.

COMPÉTITIVITÉ

Les entreprises utilisant beaucoup d'électricité ont une consommation stable et prévisible tout au long de l'année. Elles apportent des points positifs au système électrique, car elles peuvent absorber les fluctuations de la fourniture et de la demande d'électricité. Ces avantages seront pris en compte grâce à une modulation de la part du tarif liée au transport et à la distribution de l'électricité. Par ailleurs, ces entreprises seront incitées à réduire leur consommation.



AUTRES MESURES

PROCÉDURES ET DÉLAIS

Le projet de loi prévoit plusieurs procédures de clarification et de simplification : limitation des délais de recours, clarification des responsabilités des opérateurs, facilitation des raccordements en zone littorale.

MODÉRATION

Le projet de loi crée les conditions d'une modération des tarifs de l'électricité en les alignant sur les coûts d'approvisionnement les plus compétitifs.

6 | SÛRETÉ NUCLÉAIRE

Renforcer la sûreté nucléaire et l'information des citoyens



Le projet de loi franchit une étape supplémentaire en matière de transparence et d'information des citoyens sur la sûreté nucléaire. Il crée les conditions d'un démantèlement et d'un stockage des déchets qui soient performants et exigeants en termes de protection de l'environnement.

Objectifs

- Clarifier les responsabilités de l'exploitant au regard des principes de sûreté
- Renforcer le rôle de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN)

L'objectif est de ramener la part du nucléaire
à **50 %** de la production d'électricité
à l'horizon 2025



PARTICULIERS

INFORMATION ET TRANSPARENCE

Les citoyens qui vivent à proximité des installations nucléaires seront régulièrement informés sur la nature des risques, les mesures de prévention et de sécurité. Pour les installations situées près des frontières, la composition des commissions locales d'information (CLI) sera élargie à des représentants vivant dans les pays voisins.



AUTRES MESURES

CONTRÔLE ET SANCTION

L'ASN sera dotée de pouvoirs de contrôle et de sanction supplémentaires, incluant un dispositif de sanction pécuniaire et d'astreinte qui s'appuiera sur une commission. L'objectif est d'obtenir des exploitants la mise en oeuvre des travaux de sûreté qu'elle demande dans les meilleurs délais.

DIVERSIFICATION DES SOURCES D'ÉNERGIE

La loi permet de diversifier les sources d'énergie pour ramener la part du nucléaire à 50 % de la production d'électricité à l'horizon 2025. La capacité nucléaire installée est plafonnée à 63,2 GW (ce qui représente la capacité nucléaire installée actuelle).

- Part d'électricité produite

La programmation pluriannuelle de l'énergie fixe la part d'électricité produite par chaque source d'énergie (nucléaire, hydraulique, biomasse, gaz chaleur, carburants, éolien, photovoltaïque, etc.) avec pour objectif que l'électricité d'origine renouvelable représente 40 % de la production en 2030.

- EDF

EDF doit élaborer son plan stratégique pour se conformer à la trajectoire fixée par la programmation pluriannuelle de l'énergie. Il sera validé par le conseil d'administration d'EDF puis par l'État. L'opérateur présentera chaque année, devant une commission du Parlement, la mise en oeuvre de son plan et la façon dont il contribue aux objectifs fixés.

7 ÉCONOMISER

L'ÉNERGIE - CINQ EXEMPLES POUR FAIRE BAISSER LES FACTURES

1

La consommation annuelle d'énergie du propriétaire d'une maison individuelle ancienne et mal isolée est de 2 000 €. Grâce au **tiers financement**, il va pouvoir engager les travaux nécessaires sans en faire l'avance et réduire sa facture de 800 €.

2

Un locataire dans le secteur privé paie 1 200 euros par an pour sa consommation d'énergie. Une fois les **travaux de rénovation** réalisés par le propriétaire, sa facture sera réduite à 700 €.

3

La consommation de carburant d'un véhicule diesel est de 7 litres/100, soit 1 400 € par an. Si un particulier choisit une **voiture électrique** pour ses trajets quotidiens, il fera des économies sur l'essence et ne dépensera qu'1 € d'électricité pour 50 km.

4

Un entrepreneur qui dépense 66 000 € par an en énergie peut économiser 20 %, soit 13 200 €, **en isolant** mieux ses bâtiments. Il peut aussi renforcer sa compétitivité en utilisant des produits recyclés.

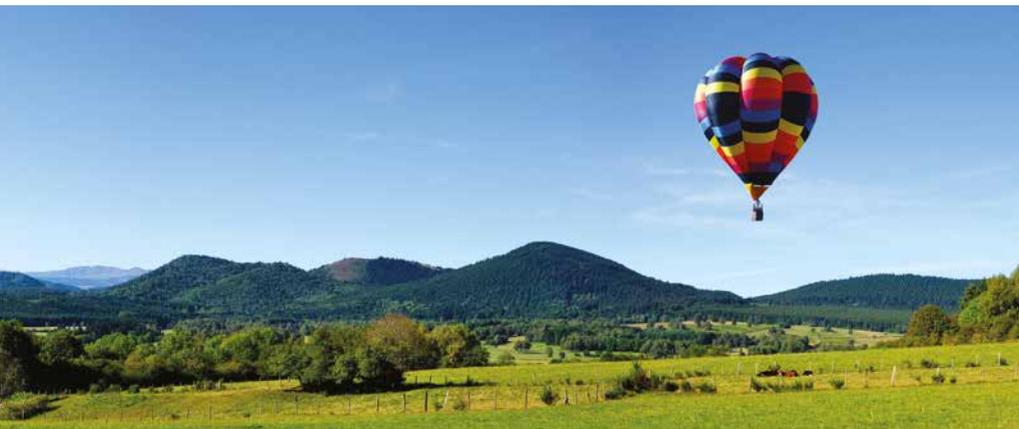
5

Dans les territoires ruraux, les agriculteurs et les habitants peuvent monter ensemble un **projet de méthanisation** pour transformer les déchets en gaz. Cette action permettra de créer une activité économique, des emplois et des revenus, tout en améliorant la qualité de l'air.



8 | FINANCER

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Des moyens financiers importants ont été dégagés pour le projet de loi et les plans d'action. La Conférence bancaire et financière du 23 juin 2014 a permis de mobiliser les banques et les acteurs financiers pour qu'ils accompagnent l'effort des pouvoirs publics.

LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DES LOGEMENTS DES PARTICULIERS

- Élargir et simplifier le crédit d'impôt développement durable
- Relancer l'écoprêt à taux zéro pour atteindre les 100 000 prêts par an

Les actions de la Conférence bancaire et financière

- Des mesures de simplification ont été présentées pour permettre aux banques d'accroître la diffusion du **prêt à taux zéro**.
- La mise en place du **fonds de garantie** doit permettre aux banques d'attribuer des prêts pour la rénovation à des conditions moins coûteuses ou à des catégories d'emprunteurs présentant un profil de risque plus marqué.
- La finalisation du **tiers-financement** doit être accélérée en établissant les conditions opérationnelles d'intervention des sociétés de tiers-financement.
- L'utilisation des fonds des **livrets A et LDD**, qui ne sont pas centralisés à la Caisse des dépôts, fera l'objet d'un suivi renforcé.

LES AIDES DES ACTEURS FINANCIERS PUBLICS AUX COLLECTIVITÉS

L'ESSENTIEL DU PROJET DE LOI

- Prêts Transition énergétique et Croissance verte de la Caisse des dépôts
- Soutien aux territoires à énergie positive
- Doublement du fonds chaleur permettant d'accompagner les projets des collectivités

Les actions de la Conférence bancaire et financière

- La Banque européenne d'investissement (BEI) a signé un nouveau financement : 400 millions d'euros pour la rénovation et la modernisation des collèges en France sur une enveloppe globale qui devrait atteindre 1 milliard d'euros. Cet investissement permettra de mettre les nouvelles constructions aux normes HQE ou à énergie positive.

LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES

L'ESSENTIEL DU PROJET DE LOI

- Fonds de garantie pour des prêts aux PME permettant de les aider à engager les travaux
- Cadre stable pour l'investissement dans les énergies renouvelables
- Soutien aux productions d'énergies renouvelables décentralisées
- Simplification des procédures

Les actions de la Conférence bancaire et financière

- Des **financements de long terme** sont déjà prévus pour les grands groupes dans le but d'accompagner le développement des obligations vertes. La nouveauté, c'est de permettre le financement des petits et moyens projets qui vont se développer sur les territoires.
- La labellisation des **investissements socialement responsables** (ISR)

100 000 emplois
dans la croissance verte, dans le bâtiment
et les nouvelles énergies



GLOSSAIRE

BÂTIMENT À ÉNERGIE POSITIVE

Bâtiment qui produit plus d'énergie (électricité, chaleur) qu'il n'en consomme pour son fonctionnement.

BIOCARBURANT

Carburant obtenu par la transformation de produits d'origine végétale ou animale. On parle ainsi de biodiesel ou biogazole, de biokérozène.

BIOMASSE

Ensemble de la matière végétale susceptible d'être collectée à des fins de valorisation énergétique, notamment le bois, le biogaz, la paille.

GAZ À EFFET DE SERRE

Газ retaining le rayonnement infrarouge émis par les surfaces, ce qui contribue à réchauffer la planète.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

C'est un système de production et d'échanges prenant en compte, dès leur conception, la durabilité et le recyclage des produits ou de leurs composants de sorte qu'ils puissent redevenir soit des objets réutilisables soit des matières premières nouvelles, dans un objectif d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources naturelles, dont l'eau et l'énergie, tout au long du cycle de vie des produits.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Rendement énergétique d'un processus ou d'un appareil par rapport à son apport en énergie. Pour un appareil électroménager, par exemple, une meilleure

efficacité énergétique se définit comme une consommation en énergie moindre pour le même service rendu.

ÉNERGIES FOSSILES

Energie produite à partir de combustibles fossiles : charbon, pétrole et gaz naturel. Ces combustibles, dont les ressources sont limitées, sont composés essentiellement de carbone (et d'hydrogène pour le gaz et le pétrole). Cette combustion émet des polluants, dont le dioxyde de carbone (CO₂).

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les sources d'énergies renouvelables sont les énergies éoliennes, solaires, géothermiques, aérothermiques, hydrothermiques, marines et hydrauliques, ainsi que les énergies issues de la biomasse, du gaz de décharge, du gaz de stations d'épuration d'eaux usées et du biogaz. Elles sont inépuisables et très peu polluantes.

MAISON PASSIVE

Elle a pour concept de minimiser les déperditions thermiques dans le bâtiment et d'utiliser de façon optimale l'énergie apportée par le soleil. On estime les réductions des dépenses d'énergie à au moins 80 % par rapport à une maison classique.

MIX ÉNERGÉTIQUE

Appelé aussi bouquet énergétique, c'est la répartition des différentes sources d'énergie dans la consommation globale d'énergie d'un pays ou d'une zone géographique.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Chef de projet éditorial : MEDDE/MLET/M. Lambert ● Secrétaire de rédaction : MEDDE/MLET/I. Flégeo ● Conception et réalisation

graphique : MEDDE/MLET/A. Desdoits

Crédits photos : A. Bouissou/MLET-MEDDE, L. Mignaux/MLET-MEDDE, Fotolia ● Réf. : DICOM-CAB/PLA/14123-Juillet 2014

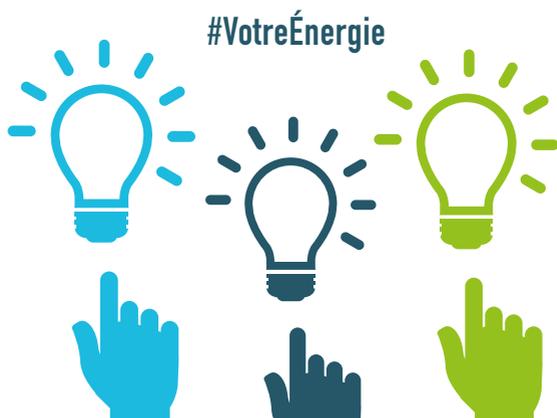
Impression : MEDDE-MLET/SG/SPSSI/ATL2 - Brochure imprimée sur du papier certifié ecolabel européen, www.eco-label.com



Participez à
LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE

sur votreenergiepourlafrance.fr

Donnez vos avis et vos idées,
partagez vos initiatives sur le terrain



Ministère de l'écologie,
du Développement durable et de l'Énergie

Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Tél. 33 (0)1 40 81 21 22



MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE